

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

Séance ordinaire du 24 août 2022

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue au Centre communautaire situé au 128, rue des Rigolets à Vaudreuil-sur-le-Lac, ce vingt-quatrième jour du mois d'août 2022, dès 19 h 30, et à laquelle sont présent(e)s : Mesdames les conseillères Mei-Lin Yee, Liliane Besner et Martine André ainsi que Messieurs les conseillers Gilles Massey et Jacques Ostiguy tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Mario Tremblay.

Le conseiller David Yee est absent.

Madame Anne-Marie Duval, directrice générale et greffière-trésorière par intérim et Me Julie Paradis, directrice générale adjointe et responsable du greffe par intérim, sont également présentes. Me Paradis agit en tant que secrétaire de cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Mario Tremblay, déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2022-08-106

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire dépose l'ordre du jour.

Le maire, Mario Tremblay, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 24 août 2022.

Il est proposé par le conseiller Gilles Massey,
appuyé par la conseillère Martine André
ET RÉSOLU

Madame la conseillère Liliane Besner aimerait que le point 8.1 se décline en deux sous points, soit : 8.1.1 qui porterait sur l'ensemble des déboursés à l'exception de la facture 1300 et le point 8.1.2 qui porterait sur la facture 1300.

Monsieur le maire demande le vote :
Pour : M-L. Yee, L. Besner, M.André, G.Massey et J.Ostiguy
Monsieur le maire s'abstient de voter.

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 24 août 2022 tel que modifié, soit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. SUIVI(S) DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

3.1 Ouverture lumières terrain basket-ball

3.2 Borne-Fontaine- Rue de la Croix - Croche

4. PAROLE AU MAIRE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

6. GREFFE

6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022

6.2 Octroi de mandat et autorisation de paiement- DHC Avocats –
Accompagnement juridique procédure judiciaire

6.3 Octroi de mandat et autorisation de paiement – Charlebois Séguin
avocats-conseils – Avocat Cour municipale régionale de la MRC de
Vaudreuil-Soulanges

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Modification appellation – Directrice générale et greffière trésorière
- 7.2 Ratification congédiement – Employée 700110
- 7.3 Autorisation de dépenses – Congrès annuel de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM)
- 7.4 Embauche – Adjointe administrative – Services aux citoyens

8. FINANCES

- 8.1 Approbation – Juillet 2022 (**Modifié**)
 - 8.1.1 Listes des déboursés et des transferts budgétaires – À l'exception de la facture 1300
 - 8.1.2 Facture 1300
- 8.2 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Binaték – Archivage
- 8.3 Adoption – Politique de fraude
- 8.4 Affectation d'un montant de l'excédent affecté vers le budget courant
 - 1.1 des listes des déboursés et des transferts budgétaires – Juillet 2022

9. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

- 9.1 Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section 9.

10. SERVICES URBAINS

- 10.1 Demande de permission de voirie – Ministère des Transports du Québec – Conversion du réseau lumineux au DEL
- 10.2 Ordre de changement – Construction Camara – Réparation de bris d'aqueduc sur une vanne
- 10.3 Ordre de changement – Permaroute – Réparation des nids de poule dans la chaussée
- 10.4 Ratification d'octroi de contrat – Sanivac inc. – Pompage et déblocage des vannes d'aqueduc

11. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

- 11.1 Autorisation de signature - Renouvellement de l'entente-cadre concernant les travaux à caractère local dans les cours d'eau et le recouvrement de créances
- 11.2 Demande de dérogation mineure 2022-02 – Lot 1 676 542
- 11.3 Demande de dérogation mineure 2022-03 – Lot 3 739 470

12. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 12.1 Demande d'aide financière – Ensemble vocal Les Enchanteurs – Location du Centre des loisirs
- 12.2 Demande d'aide financière – Traitartiste – Location de salle
- 12.3 Demande d'aide financière – Ligue de tennis
- 12.4 Approbation – Dons du livre du 100e anniversaire de Vaudreuil-sur-le-Lac aux contributeurs

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 13.1 Avis de motion et dépôt – Règlement 370-2022 sur les nuisances (RMH 450-2019)
- 13.2 Avis de motion et dépôt – Règlement 371-2022 sur les systèmes d'alarme (RMH 110-2019)
- 13.3 Adoption – Règlement numéro 369-2022 sur le traitement des élus municipaux

14. AFFAIRES DIVERSES

- 14.1 Demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) – Aménagement d'une traverse piétonnière sur l'avenue Saint-Charles

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SUIVI(S) DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

- Ouverture lumières terrain basket-ball
- Borne-Fontaine- Rue de la Croix - Croche

PAROLE AU MAIRE

Monsieur le Maire procède à l'allocution du mot du maire :

Tout d'abord, suite aux commentaires précédents, le nécessaire a été fait pour enlever les anciens copeaux et en mettre des copeaux qui sont légaux.

De plus, il y a eu des changements au niveau du système d'accès aux terrains tennis qui sont maintenant à puce. Cela évitera de devoir en refaire chaque année.

Le camp de jour a été un franc succès, les commentaires sont très positifs.

Cette semaine, il y aura la présentation du livre du 100^e anniversaire de Vaudreuil-sur-le-Lac.

Le livre se vendra au coût de 20\$ pour les résidents et 0\$ pour les non-résidents.

Il y aura à ce sujet, un 5 à 7 ce jeudi pour les députés, collaborateurs, les commanditaires, les médias et les élu(e)s municipaux.

Ce samedi ce sera la journée de la Famille, avec vente du livre du 100^e et plusieurs activités.

Je suis fier des résultats pour les festivités des jeudis en plein air. Il y a eu une belle participation de personnes de tous les âges. Dans l'ensemble, nous avons reçu de beaux commentaires.

Du côté de l'urbanisme :

Beaucoup de travaux furent effectués cet été selon notre planification.

- Nous avons nettoyé les puisards pluviaux;
- Nettoyer toutes les vannes d'aqueduc;
- Hydra-Spec a vérifié (64) et réparé (15) toutes nos bornes-fontaines;
- Nous avons ausculté nos conduites d'égouts pour le plan d'intervention (subvention de la TECQ);

Maintenant, il nous reste :

- le reprofilage des fossés, nous avons identifié plusieurs où des travaux sont nécessaire.
- Il nous reste les recommandations en mettre en place pour la sécurité routière;
- La consultation citoyenne concernant la descente au lac;

Il manque malheureusement les messages pour les marcheurs aux berges qui n'ont pas été faits.

- Nous avons fait notre travail de concordance pour le Règlement RMH relatif à la nuisance;
- Nous avons émis 14 avis d'infraction et accordé 21 permis divers;

Finalement pour la borne-fontaine sur la rue de la Croix, j'ai été sur place et elle fonctionne très bien.

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

Beaucoup d'autres choses s'en viennent, c'est loin d'être terminé.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

- Quand la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac trouvera un directeur général en permanence?
- Est-ce possible de recevoir la liste des déboursés en accès à l'information?
- Est-ce possible d'ajouter des points à la demande au MTQ pour une traverse piétonnière sur la rue des Rigolets et ...?
- Est-ce possible de recevoir une invitation pour le 5 à 7 pour le lancement du livre du 100^e anniversaire (ancienne conseillère municipale)?

GREFFE

2022-08-107

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2022

Conformément à l'article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Martine André,
appuyé par la conseillère Liliane Besner
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-08-108

OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – DHC AVOCATS – ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE PROCÉDURE JUDICIAIRE

CONSIDÉRANT la réception d'une demande introductive d'instance relativement au *Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté métropolitaine de Montréal numéro 2022-96 concernant les milieux naturels*;

CONSIDÉRANT la nécessité d'être représenté;

CONSIDÉRANT la connaissance du dossier et l'expertise dans ce domaine de droit de la firme DHC Avocats;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue par la firme DHC Avocats;

Il est proposé par le conseiller Jacques Ostiguy,
appuyé par la conseillère Mei-Lin Yee
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat à la firme DHC Avocats;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à payer les factures subséquentes en lien avec ce dossier juridique expressément et de prélever les sommes à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-08-109

OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – CHARLEBOIS SÉGUIN AVOCATS-CONSEILS – AVOCAT COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac désire confirmer le mandat de l'avocat représentant la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac à la Cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges en 2022;

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

CONDISÉRANT l'offre de services de la firme Charlebois Séguin avocats-conseils, pour représenter la Municipalité à la Cour municipale régionale de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la grande expertise dans le domaine municipal de Me Mario Charlebois;

Il est proposé par la conseillère Liliane Besner,
appuyé par le conseiller Gilles Massey
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat à la firme Charlebois Séguin avocats-conseils pour représenter la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac à la Cour régionale de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à payer à Charlebois Séguin avocats-conseils un montant maximal de 10 000 \$ taxes incluses, à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RESSOURCES HUMAINES

2022-08-110

MODIFICATION APPELLATION – DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, l'article 132 du *Code municipal du Québec* remplace la désignation de « secrétaire-trésorier » par celle de « greffier-trésorier »;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter également la modification au titre de directrice générale et greffière-trésorière anciennement désignée comme directrice générale et secrétaire-trésorière;

Il est proposé par la conseillère Mei-Lin Yee,
appuyé par le conseiller Gilles Massey
ET RÉSOLU

DE MODIFIER l'appellation du titre directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la *Loi*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-08-111

RATIFICATION CONGÉDIEMENT – EMPLOYÉE 700110

CONSIDÉRANT que l'employée 700110 ne remplissait pas les objectifs et les attentes de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT que l'employée 700110 a été rencontrée par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim le 18 juillet 2022 afin de lui annoncer son congédiement;

Il est proposé par la conseillère Mei-Lin Yee,
appuyé par le conseiller Jacques Ostiguy
ET RÉSOLU

DE RATIFIER le congédiement de l'employée 700110, rétroactivement à la date du 18 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac***

2022-08-112

AUTORISATION DE DÉPENSES – CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

CONSIDÉRANT le congrès annuel de la Fédération québécoise des Municipalités qui se tiendra à Montréal du 22 au 24 septembre prochain;

CONSIDÉRANT la demande reçue de la part des conseillers Jacques Ostiguy, Gilles Massey et du maire Mario Tremblay afin d'y participer;

CONSIDÉRANT l'intérêt que peut représenter ce type d'activité pour nos élus;

CONSIDÉRANT QUE cet événement permet du réseautage et des rencontres inspirantes pour le cheminement de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac;

Il est proposé par la conseillère Martine André,
appuyé par la conseillère Mei-Lin Yee
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'inscription de Monsieur Mario Tremblay et Jacques Ostiguy aux formations précongrès;

D'AUTORISER l'inscription de Monsieur Gilles Massey au congrès annuel de la FQM;

D'AUTORISER une dépense maximale de 1 862,60 \$ pour les inscriptions de Messieurs Ostiguy, Massey et Tremblay aux activités entourant le congrès annuel de la FQM;

DE PRÉVELER les sommes accordées à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-08-113

EMBAUCHE – ADJOINTE ADMINISTRATIVE – SERVICES AUX CITOYENS

CONSIDÉRANT la vacance du poste d'adjointe administrative – Services aux citoyens à la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT l'affichage de poste qui a eu lieu en juillet 2022;

CONSIDÉRANT la candidature de Madame Lise Malboeuf avec son expérience et ses compétences;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sélection mis en place par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE Madame Malboeuf devra répondre aux exigences de vérification du pré-emploi;

Il est proposé par la conseillère Mei-Lin Yee,
appuyé par le conseiller Jacques Ostiguy
ET RÉSOLU

D'ATTRIBUER le poste d'adjointe administrative – Services aux citoyens à la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac à Madame Lise Malboeuf et de fixer la date de son entrée en fonction le 25 août 2022, conditionnellement aux vérifications de pré-emploi;

DE FIXER le salaire de cette employée à la classe 1, échelon 5 de la *Politique de travail des employés de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac* et de mettre à jour en conséquence l'annexe A de ladite Politique;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac***

FINANCES

APPROBATION – JUILLET 2022 (POINT MODIFIÉ)

2022-08-114

LISTES DES DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – À L'EXCEPTION DE LA FACTURE 1300

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et à payer (excluant la facture 1300) et la liste des transferts budgétaires du mois de juillet 2022 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Liliane Besner,
appuyé par le conseiller Gilles Massey
ET RÉSOLU

D'APPROUVER la liste des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois de juillet 2022;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à effectuer les paiements des comptes inscrits à la liste totalisant un montant de 250 306,64 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	111 840,30 \$
Paielements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	102 338,44 \$
Salaires nets	36 127,90 \$
TOTAL	250 306,64 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-08-115

FACTURE 1300

CONSIDÉRANT la facture 1300 déposée lors de la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Mei-Lin Yee,
appuyé par le conseiller Gilles Massey
ET RÉSOLU

D'APPROUVER la facture 1300 qui totalise la somme de 11 134,37 \$;

Madame Besner demande le vote :
Pour : M-L. Yee, M.André et G.Massey
Contre : L. Besner et J.Ostiguy
Monsieur le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Anne-Marie Duval, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Anne-Marie Duval
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2022-08-116

OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – BINATEK – ARCHIVAGE

CONSIDÉRANT le besoin de traiter les archives municipales;

CONSIDÉRANT qu'une première phase de travail représentant un montant de 3 449,25 \$ incluant les taxes a déjà été accomplie par la firme Binatek inc. en mai dernier;

***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac***

CONSIDÉRANT que la tâche à accomplir nécessite plus d'une phase;

CONSIDÉRANT la connaissance du dossier et l'expertise dans ce domaine de la firme Binatek inc.;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue par la firme Binatek inc.;

Il est proposé par le conseiller Gilles Massey,
appuyé par la conseillère Mei-Lin Yee
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat à la firme Binatek inc.;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à payer la somme supplémentaire de 6 898,50 \$ incluant les taxes totalisant un montant total de 10 347,75 \$ et de prélever les sommes à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-08-117

ADOPTION – POLITIQUE DE FRAUDE

CONSIDÉRANT la recommandation des vérificateurs externes sur la mise en place d'une politique de fraude à la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'instaurer une telle politique;

Il est proposé par la conseillère Martine André,
appuyé par le conseiller Gilles Massey
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la Politique de fraude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-08-118

AFFECTATION D'UN MONTANT DE L'EXCÉDENT AFFECTÉ VERS LE BUDGET COURANT

CONSIDÉRANT la résolution 2022-01-012 adoptant le budget 2022;

CONSIDÉRANT la dépense de 10 000 \$ pour la production du livre du 100e anniversaire et que cette dépense a eu lieu;

CONSIDÉRANT la dépense de 4 462 \$ pour des services d'urbanisme et que des travaux ont été effectués à cet effet au niveau de la concordance règlementaire;

CONSIDÉRANT la dépense de 5 656 \$ a été prévu pour la réparation de vannes d'aqueduc et que ces travaux ont été réalisés par la firme Hydra Spec;

CONSIDÉRANT la dépense de 30 000 \$ pour l'acquisition du parc luminaire par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE conformément au budget 2022, ces dépenses doivent être affectées et payées à même l'excédent affecté;

Il est proposé par le conseiller Gilles Massey,
appuyé par la conseillère Martine André
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement des dépenses ci-haut mentionnées qui totalisent 50 118 \$ à même l'excédent affecté, conformément au budget 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac***

SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

SERVICES URBAINS

2022-08-119

**DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE – MINISTÈRE DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC – CONVERSION DU RÉSEAU LUMINAIRE AU DEL**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac est propriétaire du réseau d'éclairage sur le territoire de Vaudreuil-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire convertir les lumières au DEL;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour effectuer des travaux en bordure de la route du Ministère;

Il est proposé par la conseillère Mei-Lin Yee,
appuyé par le conseiller Jacques Ostiguy
ET RÉSOLU

QUE LA MUNICIPALITÉ DE VAUDREUIL-SUR-LE-LAC :

RECONNAIT qu'elle est propriétaire des équipements d'éclairage visés par la demande de permission de voirie demandée au Ministère;

S'ENGAGE à assumer la responsabilité et les coûts de construction des travaux faisant l'objet de la présente;

S'ENGAGE à assumer les coûts et l'entière responsabilité de l'inspection, l'entretien et le paiement de la facture d'électricité de ces équipements d'éclairage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-08-120

**ORDRE DE CHANGEMENT – CONSTRUCTION CAMARA – RÉPARATION
DE BRIS D'AQUEDUC SUR UNE VANNE**

CONSIDÉRANT la résolution 2022-07-098 pour l'octroi d'un contrat à Construction Camara pour la réparation d'un bris d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE la location d'un hydravac a été nécessaire pour compléter les travaux;

Il est proposé par la conseillère Martine André,
appuyé par le conseiller Jacques Ostiguy
ET RÉSOLU

D'APPROUVER l'ordre de changement numéro 1;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Anne-Marie Duval, à payer à l'entreprise Construction Camara un montant supplémentaire de 1 638,39 \$, taxes incluses, à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-08-121

**ORDRE DE CHANGEMENT – PERMAROUTE – RÉPARATION DES NIDS DE
POULE DANS LA CHAUSSÉE**

CONSIDÉRANT la résolution 2022-05-073 pour l'octroi d'un contrat à PermaRoute pour la réparation de nids de poule dans la chaussée;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de tonnages a augmenté ainsi que le prix du carburant;

Il est proposé par le conseiller Gilles Massey,
appuyé par le conseiller Jacques Ostiguy

***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac***

ET RÉSOLU

D'APPROUVER l'ordre de changement numéro 1;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Anne-Marie Duval, à payer à l'entreprise PermARoute un montant supplémentaire de 7 990,76 \$, taxes incluses, à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-08-122

RATIFICATION D'OCTROI DE CONTRAT – SANIVAC INC. – POMPAGE ET DÉBLOCAGE DES VANNES D'AQUEDUC

CONSIDÉRANT QUE certaines vannes inaccessibles;

CONSIDÉRANT QUE certains puisards ne drainant plus les eaux de surfaces;

CONSIDÉRANT QU'il est important de restaurer ses équipements pour leur bonne fonctionnalité;

CONSIDÉRANT QUE l'urgence de faire réparer ses équipements;

CONSIDÉRANT l'expertise de l'entreprise SANIVAC;

Il est proposé par la conseillère Martine André,
appuyé par le conseiller Gilles Massey
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise SANIVAC;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Anne-Marie Duval, à payer à l'entreprise SANIVAC un montant maximal de 10 805,27 \$, taxes incluses, à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

2022-08-123

AUTORISATION DE SIGNATURE – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE-CADRE CONCERNANT LES TRAVAUX À CARACTÈRE LOCAL DANS LES COURS D'EAU ET LE RECOUVREMENT DE CRÉANCES

CONSIDÉRANT QUE même si la MRC a la compétence exclusive sur les cours d'eau régionaux, elle peut, par entente conclue conformément à l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) et des articles 569 à 575 du *Code municipal du Québec*, confier aux municipalités locales la gestion de travaux de création, d'aménagement ou d'entretien de ses cours d'eau, y compris les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux en cas d'obstruction ainsi que la perception de ses créances;

CONSIDÉRANT QUE la politique relative aux cours d'eau prévoit que les municipalités locales peuvent faire des demandes particulières pour la gestion de l'exécution de certains travaux d'entretien ou d'aménagement de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE même si chaque demande doit faire l'objet d'une entente particulière, la conclusion d'une entente-cadre permettra d'alléger la procédure, de simplifier les formalités et de prévoir que la demande et l'émission d'un permis équivaldront à la conclusion d'une entente particulière pour l'exécution des travaux visés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une entente-cadre pour la gestion de l'exécution de certains travaux à caractère local que les municipalités locales désirent exécuter à leurs frais;

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de conclure une entente pour le recouvrement des créances découlant des travaux effectués par la MRC en application des articles 104 et 105 de la Loi sur les compétences municipales;

Il est proposé par la conseillère Liliane Besner,
appuyé par le conseiller Jacques Ostiguy

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Anne-Marie Duval, et le maire Mario Tremblay à signer pour et au nom de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac l'entente-cadre concernant des travaux à caractère local dans les cours d'eau et le recouvrement de créance avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-08-124

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2022-02 – LOT 1 676 542

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le lot 1 676 542 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure pour le lot 1 676 542 visait à rendre conforme l'usage actuel de l'immeuble qui est de type bifamilial, la marge avant secondaire actuelle et la marge arrière des bâtiments accessoires ainsi que la présence de deux bâtiments accessoires sur le lot;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 51 était applicable à l'époque de la construction et que celui-ci autorisait le bâtiment de type bifamilial à cet endroit;

CONSIDÉRANT QU'à l'époque de construction de ladite maison, la rue des Prés n'était pas construite et que la marge avant secondaire d'aujourd'hui n'était qu'une marge latérale respectant le règlement 51 alors en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la surface des deux bâtiments accessoires respecte le pourcentage prescrit par le règlement 51 de l'époque;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation de bâtiment bi familial implique des bâtiments accessoires distincts pour chaque famille;

CONSIDÉRANT QUE ces aspects sont donc protégés par droits acquis;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme relativement à la marge arrière des bâtiments accessoires;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la présente demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil;

CONSIDÉRANT QU'aucun intéressé ne se fait entendre;

Il est proposé par le conseiller Jacques Ostiguy,
appuyé par le conseiller Gilles Massey

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure pour le lot 1 676 542 du cadastre du Québec visant à accepter la marge avant secondaire et la marge arrière des bâtiments accessoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-08-125

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2022-03 – LOT 3 739 470

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le lot 3 739 470 du cadastre du Québec;

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure pour le lot 3 739 470 vise à permettre la construction d'une résidence avec une hauteur de 14,35 mètres de hauteur au lieu de 11 mètres;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de la demande présentée par le demandeur n'est pas jugée mineure;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2022-03 présentée devant ce conseil.

CONSIDÉRANT QU'aucun intéressé ne se fait entendre;

Il est proposé par le conseiller Jacques Ostiguy,
appuyé par le conseiller Gilles Massey

DE REFUSER la demande de dérogation mineure pour le lot 3 739 470 du cadastre du Québec visant à permettre la construction d'une résidence avec une hauteur de 14,35 mètres de hauteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2022-08-126

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ENSEMBLE VOCAL LES ENCHANTEURS – LOCATION DU CENTRE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT la demande de prêt de local reçue de l'Ensemble vocal les Enchanteurs, un organisme à but non lucratif de notre milieu;

CONSIDÉRANT QUE Mme Ginette Meloche, l'une des fondatrices de l'organisme, est résidente de Vaudreuil-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT QUE l'Ensemble vocal les Enchanteurs souhaite utiliser le Centre des loisirs cinq fois par année dont le mercredi 31 août 2022;

Il est proposé par la conseillère Martine André,
appuyé par le conseiller Gilles Massey
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière d'une valeur de 350 \$ à la chorale pour la location du Centre des loisirs;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à prêter le local demandé pour la journée du mercredi 31 août 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-08-127

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – TRAITARTISTE – LOCATION SALLE

CONSIDÉRANT QUE Traitdartiste est un organisme à but non lucratif de Vaudreuil-sur-le-Lac qui organise des ateliers, des formations et des expositions dans le but de soutenir le cheminement de ses artistes;

CONSIDÉRANT QUE Traitdartiste permet le développement de l'art local et permet l'enrichissement de l'offre culturelle à Vaudreuil-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT QUE les membres souhaitent se rencontrer mensuellement de septembre 2022 à mai 2023;

Il est proposé par la conseillère Liliane Besner,

***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac***

appuyé par le conseiller Gilles Massey
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière d'une valeur de 310 \$ à Traitd'artiste pour la location de la salle communautaire;

DE PRÉLEVER la somme accordée à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-08-128

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LIGUE DE TENNIS

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière des ligues de tennis simple et double de Vaudreuil-sur-le-Lac, un organisme local composé entièrement de résidents de Vaudreuil-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite encourager le sport et les saines habitudes de vie chez les résidents de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT QUE les ligues de tennis souhaitent organiser un tournoi d'une semaine, du dimanche 21 août au samedi 27 août;

CONSIDÉRANT QUE les parties de tennis auront lieu les matins du dimanche ainsi que du samedi et que les parties de tennis de semaine auront lieu le 16 h à 21 h;

Il est proposé par la conseillère Martine André,
appuyé par la conseillère Liliane Besner
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière d'une valeur de 500 \$ pour l'organisation d'un tournoi de tennis par les Ligues de tennis simple et double de Vaudreuil-sur-le-Lac;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-08-129

APPROBATION – DONS DE LIVRE DU 100^E ANNIVERSAIRE DE VAUDREUIL-SUR-LE-LAC AUX CONTRIBUTEURS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Vaudreuil-sur-le-Lac souhaite offrir gratuitement un total de 75 exemplaires aux contributeurs de De Belle-Plage à Vaudreuil-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT la résolution 2022-06-091 qui dicte que la tarification du livre du 100e est de 20 \$ pour les résidents et de 40 \$ pour les non-résidents.

CONSIDÉRANT QUE le livre De Belle-Plage à Vaudreuil-sur-le-Lac fait partie des célébrations du centenaire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le livre du 100e De Belle-Plage à Vaudreuil-sur-le-Lac n'aurait pas pu voir le jour sans ces contributeurs;

CONSIDÉRANT l'entente de commandite avec la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges de leur offrir 5 exemplaires du livre De Belle-Plage à Vaudreuil-sur-le-Lac;

Il est proposé par la conseillère Mei-Lin Yee,
appuyé par la conseillère Liliane Besner
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le don de 75 exemplaires du livre De Belle-Plage à Vaudreuil-sur-le-Lac aux contributeurs du livre;

***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac***

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Anne-Marie Duval, à prélever la somme d'une valeur de 2 340 \$ à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2022-08-130

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT 370-2022 SUR LES NUISANCES (RMH 450-2019)

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le projet de Règlement 370-2022 sur les nuisances (RMH 450-2019) est déposé et un avis de motion est donné par la conseillère Martine André à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

2022-08-131

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT 371-2022 SUR LES SYSTÈMES D'ALARME (RMH 110-2019)

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le projet de Règlement 371-2022 sur les systèmes d'alarme (RMH 110-2019) est déposé et un avis de motion est donné par la conseillère Liliane Besner à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

2022-08-132

ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 369-2022 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE des modifications législatives, effectives à partir du 1er janvier 2018, ont été apportées à la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11 001), faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le 4 février 2019 le Règlement numéro 355 fixant le traitement des élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à une analyse des rémunérations attribuables aux élus auprès de municipalités comparables;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire mettre à jour ledit règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par la conseillère Martine André, et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 5 juillet 2022, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.);

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Jacques Ostiguy,
appuyé par la conseillère Mei-Lin Yee
ET RÉSOLU

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

D'ADOPTER le Règlement numéro 369-2022 sur le traitement des élus municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRES DIVERSES

2022-08-133

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTQ) – AMÉNAGEMENT D'UNE TRAVERSE PIÉTONNIÈRE SUR L'AVENUE SAINT-CHARLES

CONSIDÉRANT QUE l'avenue Saint-Charles est située majoritairement à Vaudreuil-Dorion et qu'une légère portion de cette avenue traverse la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT QUE cette avenue est utilisée comme l'une des deux routes principales pour accéder à la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT QUE l'avenue Saint-Charles croise la rue des Rigolets qui est une artère principale pour se rendre à Vaudreuil-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT QUE cette portion de l'avenue Saint-Charles appartient au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE l'avenue Saint-Charles est une rue passante;

CONSIDÉRANT QU'à partir de la rue des Rigolets vers l'avenue Saint-Charles, il est difficile de s'y engager considérant le flot de circulation à l'intersection;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-10-165 demandant au MTQ d'installer un panneau d'arrêt sur l'avenue Saint-Charles pour les automobilistes qui quittent Vaudreuil-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est également préoccupé par la sécurité des piétons à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE les deux municipalités ont intérêt pour que les piétons de Vaudreuil-sur-le-Lac puissent se rendre à Vaudreuil-Dorion et profiter des différentes commodités;

CONSIDÉRANT QU'il serait sécuritaire d'aménager une traverse piétonnière pour les piétons;

CONSIDÉRANT QUE des dispositifs de sécurité (panneaux lumineux et autres) devraient également être aménagés avec ladite traverse;

Il est proposé par la conseillère Liliane Besner,
appuyé par la conseillère Mei-Lin Yee
ET RÉSOLU

DE DEMANDER au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'aménager une traverse piétonnière sur l'avenue Saint-Charles, à l'intersection de la rue des Rigolets;

DE DEMANDER à la Ville de Vaudreuil-Dorion d'appuyer la demande du conseil de Vaudreuil-sur-le-Lac;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au MTQ afin qu'il considère la demande;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la députée québécoise de Vaudreuil, Marie-Claude Nicholls.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

- Est-ce qu'il y aura que l'implantation d'un arrêt obligatoire est également demandé pour l'intersection de l'avenue Saint-Charles et de la rue des Rigolets?
- L'entreprise Permaroute a oublié certains endroits dans la Municipalité, est-ce possible de vérifier?
- Est-ce qu'il y a des contraventions ou des avis pour le 34, rue du Chêne?
- Est-ce qu'il y a des développements pour le boisé de Vaudreuil-sur-le-Lac?
- Est-ce que le mandat donné à la firme Riel Régimbald Architecte est terminé?
- Pourquoi les panneaux d'interdiction des chiens aux abords du stationnement ont été enlevés?
- Est-ce que le conseil municipal a discuté des problèmes des fossés?
- Est-ce qu'il y a eu une raison pour laquelle toutes les boîtes aux lettres municipales (pour dépliants et journaux) ont été enlevées?
- Est-ce possible d'installer des poubelles ou des boîtes de recyclage à côté des boîtes aux lettres?
- Est-ce possible de limiter la vitesse sur la piste cyclable sur la rue des Arbrisseaux?

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

- La conseillère Liliane Besner relate qu'une pancarte l'a interpellée quand on entre à Vaudreuil-sur-le-Lac, précisément sur le chemin Dumberry à Vaudreuil-Dorion : 50 % de l'utilisation de l'eau potable sert à arroser le gazon. Elle mentionne avoir été en état de choc, car c'est majeur d'utiliser une ressource d'eau comme cela. Madame Besner mentionne se promener souvent dans la municipalité et celle-ci voit beaucoup de citoyens qui arrosent en après-midi. Est-ce possible de faire des messages pour sensibiliser la population et d'augmenter les tournées de l'inspecteur dans le voisinage?

De plus, celle-ci ajoute avoir demandé à la dernière séance qu'un courriel soit envoyé pour aviser les citoyens de la tenue d'une séance. Est-ce possible d'avoir des courriels annonçant la tenue de l'assemblée quelques jours précédant la séance?

- La conseillère Martine André informe que comme la Municipalité s'occupe des loisirs, elle organise un gros événement, la Fête de la famille, qui se déroulera ce samedi 27 août. De plus, cette année il y aura le lancement du livre du 100^e anniversaire de Vaudreuil-sur-le-Lac. Elle encourage les citoyens à s'en procurer un. Les bénévoles ont fait un beau travail. Plusieurs activités seront organisées en après-midi pour les jeunes familles (structures gonflables) et orchestre en soirée.

Madame la conseillère Mei-Lin Yee, Messieurs les conseillers Gilles Massey et Jacques Ostiguy n'ont pas de commentaires.

2022-08-133

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20 h 59 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par la conseillère Liliane Besner,
appuyé par la conseillère Mei Lin Yee
ET RÉSOLU

***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac***

DE LEVER la présente séance ordinaire du 24 août 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La directrice générale et
greffière-trésorière par intérim

Le maire

Anne-Marie Duval

Mario Tremblay

Je, Mario Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*